

**Compte Rendu
Conseil Municipal
du 24 mars 2021
à la mairie de Chichilianne**

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
Sylvain Vallon	P			Martine Corréard	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : pas de public (Covid)

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : minuit

Jean-Noël Bouvier donne pouvoir à Daniel Martin

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Vote compte administratif 2020 – M14 ; M49 et M4
- 2 – Affectation des résultats M14 et M4
- 3 – Vote des taxes
- 4 – Vote budget prévisionnel 2021 – M14 ; M49 et M4
- 5 – Tarifs 2021 (appartements, salle foyer, cimetière, jetons camping-car, accueil camping-car, camping, droit de place au marché)
- 6 – Etude de faisabilité ONF pour plantation (reportée)
- 7 – Astreintes employés
- 8 – Demande de subvention travaux voirie (Région et DETR)
- 9 – Motion PEPS

Divers

- A – Demande de location de la salle du foyer
- B – Résilience Forêt (reporté)
- C – Camion pizza
- D – Demande de l'école concernant la plantation d'arbre
- E – Association Vie du Village Chichilianne Mont Aiguille
- F – Sanitaires local foyer Richardière
- G – Médiation Breyton

- | |
|--|
| 1 – Vote compte administratif 2010– M14 – M49 – M4 |
| 2 – Affectation des résultats – M14 – M4 |

COMPTE ADMINISTRATIF M14 2020

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant qu'Éric VALLIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2020 : + 120 471,29 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2020 : - 82 215,01 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2021

Part à affecter en recette d'investissement au compte 1068 : 82 215,01 €

Compte Administratif adopté à l'unanimité

Affectation adoptée pour, 1 abstention C TRINCAT

COMPTE ADMINISTRATIF M4 2020

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant qu'Éric VALLIER Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2020 : + 4 958,50 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2020 : -13 547,81 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2021

Part à affecter en recette d'investissement au compte 1068 : 4 958,50 €

*Compte Administratif adopté à l'unanimité
Affectation adoptée pour, 1 abstention Claude Trincat*

COMPTE ADMINISTRATIF M49 2020

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant qu'Éric VALLIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2020 : + 97 500,72 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2020 : + 26 330,49 €

Compte Administratif adopté à l'unanimité

3 – Vote des taxes

Fiscalité directe locale 2021 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2021

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 145 643 € à couvrir par le produit des impositions locales,
Considérant l'état prévisionnel des bases (état 1259 Mi) notifiant le montant des bases prévisionnelles pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de fixer le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 à 145 643 € et fixe le taux desdits impôts à percevoir au titre de l'exercice 2021 à :

- Taxe sur le foncier bâtie de 2020 : 17,05 % :
Propositions faites pour 2021 :
20 % pour la taxe sur le foncier bâti soit 35.90% (taxe d'habitation incluse) : 7 pour,
19 % : 2 pour : Eric Vallier et Franck Beaume
Pas d'augmentation 1 pour Marie-Pierre Joubert

Taxe sur le foncier non bâtie de 2020 : 60.10%
Propositions faites pour 2021 :
65 % pour la taxe sur le foncier non bâti 9 pour
1 contre : Marie-Pierre Joubert

Au vu des projets de la municipalité, notamment pour la réfection du toit de la mairie, l'évolution concernant l'éclairage de la commune... l'augmentation est nécessaire pour le bon fonctionnement. Il est noté que nous pourrions moduler les prochaines années, en plus ou en moins.

4 – Vote budget prévisionnel 2021 – M14 - M49 et M4

BUDGET PRIMITIF M14 2021

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés précédemment au cours de cette séance,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2020 pour un montant de 82 215,01 € à la couverture du déficit de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2021 M14 Commune

PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 434 056,28 €
- section d'investissement 314 745,01 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14

BUDGET PRIMITIF M49 2021

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés précédemment au cours de cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2021 M49 Eau et Assainissement

PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021, Eau et Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 173 087,72 €
- section d'investissement 78 837,00 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49

BUDGET PRIMITIF M4 2021

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés précédemment au cours de cette séance,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2020 pour un montant de 4 958,50 € à la couverture du déficit de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2021 M4 Gîte Etape

PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 du Gîte d'Etape, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 25 769,31 €
- section d'investissement 29 127,81 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M4.

Adopté à l'unanimité

5 – Tarifs 2021
(appartements, salle foyer, cimetière, jetons camping-car, accueil camping-car, camping, droit de place au marché)

A compter de 2021, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante :

Loyers appartements 2021 –
Pas d'augmentation
Adoptée à l'unanimité

Pour mémoire : Extrait du CR du Conseil municipal du 19 août 2020 :

« Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une révision des loyers au vu des IRL (indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre) ou une ré évaluation complète suivant les appartements.

- Appartement Ecole : 550,00 € (eau et électricité à la charge du locataire)
- Appartement Mairie : 229,19 € (eau et électricité à la charge du locataire)
- F1 Mairie : 420,00 € (eau et électricité à la charge de la Mairie)
- Studio Foyer : 352,29 € (eau et électricité à la charge de la Mairie jusqu'à ce jour) » (*)
(*) depuis, répercussion des charges

Foyer à Richardière

50 € la journée pour la salle hors sac.
Adoptée à l'unanimité

Tarifs cimetière

- Concession de 3 m² 700 €
Durée : 30 ans
(Concession individuelle, concession familiale ou collective)
- Columbarium (1 case) 500 €
Durée : 30 ans
- Caverne (1 case) 350 €
Durée : 30 ans

Adoptée à l'unanimité

Jetons pour les campings cars :

3€ le jeton
Adoptée à l'unanimité

Aires d'accueil camping-cars Passières et Richardière

Le prix du stationnement des campings cars sur les aires d'accueil de Passières et de Richardière s'élève à : 5 € par nuitée

Adoptée à l'unanimité

Aire naturelle de camping de Richardière

- Tarif adulte (à partir de 13 ans) par personne, pour une nuit : 7,50 € (1 jeton pour douche compris)
- Tarif enfant jusqu'à 12 ans inclus, par enfant, pour une nuit : 4,50 € (1 jeton pour douche compris)
- Accompagnateur de groupe d'enfants (sur la base de 1 accompagnateur pour 8 enfants) : Gratuit (1 jeton pour douche compris)

Adoptée à l'unanimité

Droits de place pour le marché estival

1 emplacement pour 1 commerçant : 10 € par mois.

Adoptée à l'unanimité

Salle polyvalente (erratum sur le dernier CR du Conseil municipal du 12 février 2021)

- Tarif concernant les associations pour le week-end : 140 €
- Concernant la vaisselle, il est décidé de ne plus la laisser lors des locations.

Délibération concernant les associations : 9 pour – 1 contre (François Sroczyński) - adoptée

Délibération concernant la vaisselle, adoptée à l'unanimité

Pour mémoire :

SALLE POLYVALENTE / TARIFS à partir de 2021 location de la salle			
	Habitants / Résidents de Chichilienne	Associations (domicile ou activité sur Chichilienne)	Autres
<i>La journée (soirée)</i>	250 €	Une gratuité puis 70 €	350 €
<i>Le week-end</i>	350 €	140 €	600 €
<i>La semaine</i>	Sur devis		

A ces tarifs, il sera demandé :

- un chèque de caution de **500 €**
- en période hivernale (chauffage) : **100 €** par jour de location
- signature d'un contrat de location
- approbation du règlement intérieur

Pour les associations, une demande de réservation pourra être faite dans un délai de 3 mois maximum avant la date.

Il est à noter aussi que pour les **hébergeurs** de la commune, s'ils ont nécessité de louer **la salle polyvalente** de la mairie :

- pour un évènement organisé par eux, ils seront considérés comme « habitants » de la commune (soit 250 €/j ou 350 €/we ou sur devis par semaine),
- pour un évènement organisé par leurs clients, ils seront considérés comme « autres » (soit 350 €/j ou 600 €/we ou sur devis par semaine).

Il est présenté un devis pour le ménage (204 €) et les vitres (120 € pour 2 passages par an minimum), surtout par rapport à la caution demandée.

Il est décidé qu'avant la toute première location, la mairie fera intervenir la société pour une remise à propre des locaux (ménage et vitres).

6 – Etude de faisabilité ONF pour plantation (reportée)

7 – Astreintes employés

Monsieur le Maire rappelle l'entretien avec les employés techniques concernant les astreintes de déneigement. Une proposition de 5 astreintes payées par agent, au montant de 116.20€ le we du vendredi soir au lundi matin, ne comprenant pas les heures supplémentaires, pour la saison hiver 2020 / 2021, a été faite aux agents.

Adopté à l'unanimité

8 – Demande de subvention travaux voirie (Région et DETR)

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie pour un montant de 39 535.00€ HT. Une délibération du Département de l'Isère ayant déjà été obtenue, Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention au Conseil Régional, ainsi qu'à l'Etat au titre de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire,

Adopté à l'unanimité

9 – Motion PEPS

Pep's Trièves s'inscrit dans la dynamique nationale de *Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)* (<https://peps-trieves.com/>)

Il est demandé une motion de soutien dans la démarche, après présentation de leur projet lors d'une réunion avec les élus de la commune.

Patrick Beaufiles en est le référent

Adoptée à l'unanimité

Divers

A – Demande de location de la salle du foyer

Un courrier pour un projet est parvenu à la mairie, pour la création d'une activité saisonnière. Le dossier est en cours d'étude.

B – Résilience Forêt (reporté)

C – Camion pizza

Une demande de parking pour un camion à pizza a été faite à la mairie.

Il est proposé le parking de la place de l'église (sous le tilleul).
Tarif de location de la place : 10 € par mois

D – Demande de l'école concernant la plantation d'arbre.

Sylvain Vallon a rendez-vous avec l'institutrice, suite au projet avec l'EMALA pour l'implantation d'arbres avec les enfants.

E – Association Vie du Village Chichilienne Mont Aiguille.

Lors de la dernière AG de l'association, le conseil d'administration a changé.
Les éléments devraient nous parvenir dans les prochains jours.

Dans les statuts, il est précisé qu'un élu sera membre de droit, ce sera Franck Beaume.
Le Maire est de droit président d'honneur.

F – Sanitaires local foyer Richardière.

Des travaux de réparation des toilettes sont en cours. Dossier suivi par Claude Trincat.

G – Médiation Breyton - Commune

Dossier en cours.

La médiation s'est bien passée. Dossier en cours.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le lundi 26 avril 2021, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, les mêmes consignes de distanciation seront prises.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon
Partie financière en collaboration avec Martine Corréard.
Relecture par Jacqueline Bonato et Eric Vallier.